

# CFTC TISSEO - URBAIN



N°1/01/07

## Le syndicat au service des traminots

# Bilan des avancées 2006 et cahier revendicatif 2007

En 2006, la CFTC a obtenu par la négociation de nombreuses avancées :



### Les salaires 2006 :

2,5% d'augmentation à niveau, + une prime de 120 €uros, 10 points sur la prime vacances, le ticket restaurant porté à 6,5 €

### Exploitation métro :

Le statut Maîtrise pour les OTCM avec prime mensuelle de ramassage des caisses + DPM  
Le coefficient 280 pour les Opérateurs de ligne + une prime mensuelle de qualité.  
Une prime qualité mensuelle pour les OMR

Le coefficient 240 pour les techniciens d'atelier et méthodes, avec possibilité du 245 après expertise. (La CFTC refuse le quota des 30%, tous les techniciens doivent avoir leur chance).

### Le DRC vérificateur :

190 à l'embauche, 195, après 1 an  
200 après 3 ans, 205, après 7 ans  
208, après 12 ans.

### Le DRC 2006 pour les conducteurs :

200 à l'embauche, 205 après 1 an  
208 après 5 ans, 210 après 9 ans  
212 entre 11 et 13 ans, 215 entre 14 et 18 ans  
220 entre 17 et 23 ans  
- L'accélérateur permettant de gagner de 2 à 6 ans entre 11 ans et 21 ans d'ancienneté.  
- Le DRC pour les conducteurs reclassés ayant eu les années requises de conduite.

Lors de cette négociation **la CFTC a démontré qu'un syndicat « dit minoritaire » pouvait sans complexe**, apporter de grandes avancées aux

traminots, ces avancées étaient mises en application **sans la moindre dénonciation des accords** par les syndicats « dits majoritaires ».

### L'accord sur les conducteurs commerciaux ayant choisi l'option commerciale à 100%.

Le 215 pour les agents ayant 9 ans + prime de caisse, + une prime exceptionnelle de 288 €uros

Le 216 pour les agents ayant 13 ans + prime de caisse + une prime exceptionnelle de 192 €

Le 217,5 pour les agents ayant 18 ans + prime de caisse + une prime exceptionnelle de 48 €

Le 220 pour tous les commerciaux ayant conduit au moins 23 ans + prime de caisse.

L'accélérateur s'applique comme pour les conducteurs, entre 11 ans et 21 ans, un conducteur commercial peut anticiper sur son passage à l'échelon supérieur.

**Celui qui le souhaite peut rester conducteur polyvalent en conservant sa ligne.**

### Maîtrises exploitation bus :

**Création de postes superviseur, responsable de secteurs avec augmentation des coefficients**

### Conditions de travail des conducteurs :

La CFTC a aussi obtenu la garantie d'équité sur le travail donné aux voltigeurs et aux titulaires de ligne en situation disponible.

### **LES PRINCIPES DE LA CFTC**

**Un syndicat force de proposition,  
A l'origine de la majorité des avancées**

- La négociation d'abord, la grève en dernier recours.
- Le respect des hommes et des fonctions
- Le droit à la grève.
- Le respect de la liberté du travail
- La libre circulation dans l'entreprise.

## CAHIER REVENDICATIF CFTC POUR 2007

### Les déroulements de carrière :

**DRC Ouvriers Professionnels :** Les syndicats sont reçus le 12 janvier, la CFTC revendique : ZERO coefficient en dessous du 200 dans l'entreprise, avec un DRC à négocier.

**Technicien métro :** L'ensemble de ces agents doit pouvoir atteindre le coefficient 245, et non pas les diviser en l'attribuant à seulement 30% d'entre eux, dans le meilleur des cas.

**DRC administratif, contremaître métro, chefs d'équipe,** la Direction doit ouvrir des négociations pour ces catégories, elle ne doit pas les laisser sur la touche.

### Les salaires 2007 :

**3%** d'augmentation à niveau sur les salaires 2007.

**Prime de vacance** portée au « 220 », du fait que le coefficient conducteur a augmenté.

**Prime grand remplaçant** portée à 120 €

**Prime samedi** de 7,62 portée à 15,24€

**Prime dimanche** et jour férié payée ou récupérée à auteur d'une journée.

**Augmentation de la valeur** du ticket restaurant.

**Augmentation de la participation patronale** pour la mutuelle.

### Conditions de travail :

**Amélioration des conditions de travail des conducteurs,** (Temps parcours, suppression des coupures le dimanche et fériés, amélioration des équipes multilignes et amplitudes)

**Augmentation des repos samedi** pour les roulements à amplitude.

**Récupérer le « PLUS CONDUCTEUR »**, (les conducteurs avaient des avantages dus à la pénibilité de leur travail, (Le jour Montazel, ou les 3 jours obtenus en 1998 par la CFTC) ces avantages ont disparus en 1999 avec les 35 heures), nous devons récupérer ce « plus » conducteur, que ce soit en journées supplémentaires de repos ou en primes de pénibilité pour les conducteurs.

Bonheur



LA CFTC  
SOUHAITE  
UNE TRES  
BONNE ANNEE



AUX TRAMINOTS  
ET  
A LEUR FAMILLE

